Working Paper

De la durabilité à la responsabilité envers les générations futures

Belkacem OUCHENE & Aurore MORONCINI

CIRIEC N° 2016/02

CIRIEC activities, publications and researches
are realised with the support of

Les activités, publications et recherches du CIRIEC
sont réalisées avec le soutien de

Université de Liège

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Wallonie

De la durabilité à la responsabilité envers les générations futures

Belkacem Ouchene[*] et Aurore Moroncini[**]

Working paper CIRIEC N° 2016/02

[*] Chercheur, Warocqué School of Business & Economics, University of Mons, Belgium (Email nassouch@neuf.fr).

[**] Professeur et Chef de service, Département d'Economie et Gestion Environnementales et de la Production, Warocqué School of Business & Economics, University of Mons, Belgium (Email : aurora.moroncini@umons.ac.be).

Table des matières

1. Introduction 6
2. Définitions 9
3. Les postulats de base 12
   3.1. L'existence des générations futures 12
   3.2. L'indépendance des générations 15
      3.2.1. La responsabilité et l'irréversibilité 16
      3.2.2. L'absence de choix 16
   3.3. L'unanimité des besoins 18
4. Conclusion 19

Résumé

Le thème de la Responsabilité envers les générations futures se développe au même niveau que celui du développement durable, dans un cadre scientifique pluridisciplinaire où théories économiques côtoient d'autres domaines. Cet article s'inscrit dans cette pluridisciplinarité en dépassant le cadre traditionnel de l'économie. Il explore la relation entre développement durable et responsabilité-projet en passant en revue les fondements théoriques et les dérives auxquelles conduit une approche superficielle du développement durable. À cet égard, nous essayons de tirer profit de l'apport des diverses analyses dans la compréhension de la relation entre durabilité et responsabilité-projet. Son objectif est de mettre l'accent sur la durabilité et sa relation avec la responsabilité-projet. Il s'agit de tenter une compréhension différente de la durabilité dans sa relation avec la responsabilité. Cette compréhension s'avère d'autant plus nécessaire que le Capital Environnemental (K_e) est apparu au cours des récentes décennies comme un ensemble fini, après avoir été longtemps considéré comme un réservoir inépuisable et comme un déversoir passif.

Mots-clés : Environnement, durabilité, responsabilité envers les générations futures, éthique.

Abstract

Sustainability to the responsibility towards future generations

The theme of responsibility towards future generations develops at the same level as that of sustainable development, in a multidisciplinary scientific setting where economic theories alongside other areas. This article is part of this multidisciplinary in beyond traditional economy. It explores the relationship between sustainable development and responsibility project by reviewing the theoretical foundations and the excesses which led a superficial approach to sustainable development. In this regard, we are trying to benefit from the contribution of various analyzes in understanding the relationship between sustainability and responsibility project.

Key words: Environment, sustainability, responsibility to future generations Ethics.

1. Introduction

En quête de survie et de développement, l'homme a eu, de tout temps, un impact plus ou moins néfaste sur l'environnement. En augmentant la production de bois, de fibres, de combustibles et de divers autres produits dont il a besoin, les modifications qu'il a apportées se sont révélées cruciales, d'une part pour son propre développement économique (rareté des ressources) et, d'autre part pour la sécurité et la qualité de son bien-être (pollution). À la fin des années 1960, la question de l'environnement ne se concentrait plus seulement sur le milieu naturel mais examinait également ses interactions avec les êtres humains. Ainsi, les problèmes d'irréversibilité et d'équité liés à l'altération du «capital environnemental» ont rapidement fait leur apparition à tous les niveaux (politique, économique et écologique) et ont suscité de vifs débats dans les milieux scientifiques. Rien que le terme «dégradation de l'environnement» est employé pour désigner des phénomènes multiples : pollution, épuisement de ressources qu'elles soient renouvelables ou non, nuisances, etc.

Pour faire face, la clé se trouverait dans, la stratégie de développement durable. Celle-ci insiste sur l'importance d'intégrer dans les décisions économiques présentes les conditions de reproduction à long terme des bases écologiques du développement futur. Cela signifie que chaque génération doit exploiter le K_e le mieux possible, conformément à ses besoins, sans porter atteinte aux intérêts des générations futures, l'humanité tout entière étant détentrice de ce capital. Tous les êtres humains partagent le même patrimoine et reconnaissent la nécessité d'une utilisation commune, même s'ils appartiennent à des générations différentes. Il s'agit dans cette optique, de satisfaire les besoins des générations présentes tout en assurant la pérennité de la société humaine dans son ensemble, et de se donner les structures et les moyens correspondants pour atteindre cet objectif.

Lorsqu'elle apparut, la notion de développement durable a suscité de grandes divergences quant à la manière d'aborder la durabilité. Il y a d'abord une attitude dominée par l'efficience économique et l'optimisme à l'égard non seulement du progrès technologique, mais également à l'égard du marché et ce, principalement pour deux raisons. D'une part, il resterait suffisamment de temps aux "générations futures" pour qu'elles s'adaptent, au cours d'une sorte de processus d'apprentissage, aux dégradations du K_e. D'autre part, les coûts d'adaptation, dès lors qu'ils n'interviendront que dans un lointain avenir, n'ont pas d'impact dans l'immédiat, contrairement aux coûts d'autres stratégies (abstention, etc.), qu'il faudrait supporter dès aujourd'hui. Cette analyse néoclassique domine pour l'instant le débat. La question qui se pose cependant est de savoir si nous pouvons accepter que les générations futures soient lésées par les générations présentes. Avant d'aller plus loin, il est indispensable de préciser le concept de générations futures. Si le concept "génération" est plus ou moins équivoque, Golding (1972) dans le contexte de la question de la

responsabilité envers les générations futures, ne considère comme "futures" que ces générations qui ne vivent pas, dans quelque période que ce soit, en même temps que la génération censée assumer une telle responsabilité. L'avenir dont nous parlons quand on évoque la responsabilité envers les générations futures est l'avenir de ceux et celles qui ne sont pas encore nés.

Face à l'attitude néoclassique, nous trouvons une position conservationniste, représentée par le courant "écologico-économique" et sa théorie de l'état stationnaire selon laquelle les problèmes d'environnement imposent une contrainte absolue à la croissance économique. Il en découle de chercher un compromis entre la croissance économique et le renouvellement des actifs naturels. Notre propos se situe dans cette deuxième perspective non par rejet de l'analyse néoclassique mais par la nécessité d'explorer toutes les pistes possibles. D'une part, il est indispensable de ne pas isoler cette approche de grands enjeux théoriques du moment, ne serait-ce que pour poursuivre un dialogue fécond avec l'ensemble des disciplines. D'autre part, l'approche néoclassique se heurte aux règles propres du K_e (irréversibilité, incertitude). L'analyse économique doit reconnaître ses limites et se soumettre à un impératif éthique, que Henry (1990) désigne comme le "principe de copropriété" du K_e. Selon ce principe, toutes les générations présentes et futures ont un droit égal d'utilisation du K_e. Les générations présentes ne peuvent donc exproprier les autres générations qu'à condition de leur garantir une compensation suffisante, afin de les faire accéder au niveau de bien-être auquel elles se seraient trouvées en l'absence de l'altération. Analyser la portée d'un tel principe signifie que, seules des négociations en vue d'une utilisation commune permettraient d'atteindre des solutions aptes à réconcilier les intérêts économiques et écologiques de toutes les générations. Une telle idée soulève cependant, une difficulté centrale qui la rend inapplicable ou applicable de manière imparfaite dans la mesure où il existe plusieurs générations, et que les générations futures ne sont pas présentes lors de la négociation. En effet, les générations futures ne sont pas des sujets d'actions réels et ne peuvent être représentées. Dans le meilleur des cas elles seront mal représentées lors de la négociation et ne pourront faire valoir leurs droits au cours du processus de décision. En raison de l'aspect unilatéral de la démarche, c'est-à-dire en l'absence d'une des parties concernées, la négociation n'est pas possible. Elle n'a pas de sens puisque des deux acteurs un n'existe pas. Une responsabilité particulière incombe forcement aux générations présentes, quant au devenir de certains actifs naturels. C'est dans une réflexion éthique sur les normes et les formes de l'agir humain que l'on peut trouver une solution concernant l'utilisation en "copropriété" du K_e. Du fait que les générations présentes et futures ne peuvent se rencontrer pour négocier, le marché doit céder la place à l'éthique de la responsabilité. Cette question de la responsabilité est d'autant plus délicate que les générations futures risquent d'être affectées par les atteintes présentes au K_e, avec des incertitudes très fortes

quant à leurs conséquences. Lorsque l'on attire l'attention sur la préservation du K_e, le débat touche à des éléments qui sont directement entre les mains des générations présentes et qui engagent d'une manière directe leur responsabilité. C'est en cela que toute réflexion sur la durabilité débouche sur la question de la responsabilité sur la condition des générations futures. Cette interpellation ne peut plus être ignorée. Notre propos est de présenter et discuter de la responsabilité visée par Jonas (1990), à savoir une "responsabilité-projet" motivée par les défis de l'avenir plutôt qu'une responsabilité d'imputation pour les fautes du passé.

En introduisant l'idée d' "éthique de la responsabilité", Jonas (1990) a voulu élargir la dimension spatio-temporelle limitée de la responsabilité classique. Le nouveau paradigme de la responsabilité ne se limite pas seulement au présent, mais s'étend dans le temps et dans l'espace au même titre que la durabilité. À titre d'exemple, les bombes atomiques larguées sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki ont produit non seulement des effets néfastes au moment du bombardement (milliers de morts, extinction de la faune et de la flore) mais aussi des séquelles qui sont visibles de nos jours et le resteront pour des milliers d'années encore. Aussi, la question liée aux déchets nucléaires dangereusement radioactifs sur des dizaines voire des milliers d'années, soulève la question de notre responsabilité dans le présent et le futur. Que faire des déchets produits et de ceux que nous continuons de produire ? Les enfouir, n'est-il pas une façon facile de fuir nos responsabilités ? Opter aujourd'hui pour cette méthode de traitement des déchets, sera-t-il sans danger pour les générations futures ? Léguer un tel héritage (déchets, système de gestion), n'est-il pas en soi une contrainte (absence de choix) pour les générations futures ? Pour les générations présentes, outre les risques de contamination des nappes phréatiques, il y a les dangers dus à leur transports, ceux liés à l'exploitation du site pendant 100 ans et au stockage en profondeur (incendie, explosion, etc.). En France, le coût actuel global du Centre industriel de stockage géologique (CIGéO) d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure dans la Meuse coûte 25 milliards d'euros. Il est « *évalué sur une période de 140 ans à partir de 2016* », précise l'arrêté signé par Mme Royal le 11 Janvier 2016.

Étant donné la gravité de la matière, nous avons une responsabilité particulière de protection dans le présent et dans le futur. Par conséquent, nous avons le devoir de comprendre ce qui relève de notre responsabilité, la responsabilité vis-à-vis des générations futures. Sur le problème du nucléaire, la question qui se pose à nous aujourd'hui, n'est pas celle d'être pour ou contre l'utilisation du nucléaire, mais celle des déchets qui sont là et pour longtemps. Les choix présents engagent donc les générations futures qui auront la charge de gérer ces déchets et leur trouver des solutions que nous n'avons pas encore. En effet, le défi ne se situe pas simplement au niveau du traitement des déchets, mais aussi au niveau de la protection de l'être humain. Il est donc impératif de

prendre conscience du fait que le développement technologique peut porter atteinte à l'existence-même de l'être humain, en détruisant le milieu naturel sans lequel il ne pas exister.

2. Définitions

Tout d'abord, il convient de chercher à comprendre ce que signifie **durabilité** et **responsabilité**. La durabilité se définit comme étant un «*développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins*» (Rapport Bertrand, 1988). C'est la dimension spatio-temporelle de l'activité économique. Elle impose une obligation, un devoir et une continuité. Quant à la responsabilité, c'est le fait de devoir répondre de ses actes ou d'avoir des décisions à sa charge. Ce terme est également synonyme d'obligation, de devoir d'assumer et de s'assumer. Ainsi, nous pouvons aisément faire le parallèle entre durabilité et responsabilité. Les deux concepts font appel à l'obligation et au devoir, de pas se limiter dans l'agir humain au présent, mais de l'étendre dans le temps et dans l'espace.

Nous tenons à préciser que nous n'appréhenderons pas la durabilité en termes de revenus – le revenu par tête des générations futures ne devant pas être inférieur à celui des générations présentes –, mais en termes de stock non décroissant au cours du temps du K_e. Comme le bien-être des générations futures est au-delà de notre pouvoir, nous ne pouvons leur transmettre que les conditions physiques pour un certain bien-être et pas le bien-être lui-même (Daly, 1995). L'obligation des générations présentes n'est pas donc de garantir leur bien-être, mais la capacité à le produire en leur léguant un stock minimal de K_e.

La **responsabilité-projet** est une réponse à un double appel. En amont, il existe l'appel d'un patrimoine naturel qui transite à travers le présent. Il se transmet comme un héritage à conserver intact. En aval se trouve l'appel des générations futures, dont le développement économique dépendra de la transmission d'un stock minimal de K_e. Le projet est associé à l'idée d'inscription dans la durée, la projection dans un futur sensé. Ce projet correspond à un investissement matériel, organisationnel, que l'on engage dans le but d'en retirer un avantage quantifiable. C'est quelque chose que l'on veut faire, mais qui n'existe pas encore et n'a pas de modèle strictement semblable. La responsabilité-projet s'inscrit en conséquence dans la durée et se tourne résolument vers l'avenir. En ce sens elle est devenue un élément important de la politique économique contemporaine.

Si la responsabilité traditionnelle est une responsabilité de proximité spatiale et temporelle supposant une réciprocité entre les individus, le développement technologique dont nous disposons aujourd'hui fait que les

questions qui se posent à la société d'aujourd'hui dépassent les termes de sa configuration éthique traditionnelle ainsi que ceux de son imputation juridique (Gorgoni, 2008). C'est une nécessité impliquée par le constat de l'incapacité de l'éthique traditionnelle à répondre à l'urgence de la crise écologique et à l'ampleur des problèmes actuels. La problématique de la responsabilité comme principe moral n'est pas un effet des contraintes économique, sociale et politique. Elle est plutôt induite par la manifestation du pouvoir scientifique de l'homme face à ces contraintes. «*Voilà donc que nous apparaissons désormais responsables, ou du moins coresponsables, d'une action collective dont les développements et les effets nous sont largement inconnus ; voilà que se trouve brisé le cercle de proximité qui m'obligeait seulement à l'égard du proche et du prochain, et distendu le lien de simultanéité qui me faisait comptable des effets immédiats, ou à tout le moins voisins, des actes que je posais aujourd'hui*» (Ost, 2003, p. 267).

Le terme responsabilité-projet évoque la prudence, la précaution quand Jonas entend "commandement irrécusable"– non pas la "circonspection", mais le "noyau de l'agir éthique"– en dotant ce concept d'un contenu inédit, en le lestant d'une dimension nouvelle englobant la totalité de la vie (l'être humain et les autres espèces), non seulement actuelle mais surtout à venir, et donc, par essence, inconnue. Les dangers à venir ne peuvent être définis, mais leur seule éventualité doit guider notre action aujourd'hui. La peur que nous inspire la pénurie éventuelle de certaines ressources dans l'avenir constitue le mobile principal de cette responsabilité. Cette peur rappelons-le, n'est pas la crainte irrationnelle de l'inédit, mais la prise de conscience d'une menace et le constat d'un préjudice d'une ampleur inconnue jusqu'à nos jours. Chez Jonas (1990), cette peur est altruiste et non pas égoïste. Elle ne porte pas sur une menace actuelle. C'est pour les générations futures qu'il faut avoir peur. À ce titre, elle est considérée comme la principale force motrice de la croissance économique. De fait, il voit dans l'engouement des deux derniers siècles pour la croissance économique et le progrès technique la conséquence de la peur et de la recherche de la sécurité. Ainsi, le paradigme de la responsabilité-projet n'est pas seulement un paradigme d'indemnisation, c'est également un paradigme de prévention. C'est la prévoyance qui fonde cette responsabilité, c'est-à-dire l'interdiction de reporter sur les générations futures les coûts de nos activités économiques présentes. Il y a tout lieu donc, de penser que les obligations engendrées par la tâche de responsabilité sont à comprendre comme des obligations de prudence au sens large. Il nous revient désormais d'être gardiens du K_e et responsables envers les générations futures dont les intérêts sont indissociablement confondus dès lors qu'ils sont fragilisés. Enfin, la responsabilité-projet est un principe dynamogène (détermination des choix et de l'activité économique) et régulateur (norme de jugement d'efficacité et de justice) le plus important de l'activité économique à travers le temps. Notre propos est de présenter et discuter de la responsabilité visée par Jonas (1990), à savoir une "responsabilité-projet"

motivée par les défis de l'avenir plutôt qu'une responsabilité d'imputation pour les fautes du passé. À situation sans précédent, éthique sans précédent. «*Ce qui rend responsable, c'est, dans une situation où l'on est garant d'autres, le fait qu'on décide, le fait même de la décision. Cette dimension ne peut guère être saisie par le droit dans la mesure où le droit pense la responsabilité par rapport à une norme et comme infraction à une norme. Or, on n'est pas vraiment dans l'ordre de la responsabilité lorsqu'on est soumis à une norme. L'expérience de la responsabilité commence lorsque l'on a à décider sans pouvoir se référer à une norme […]. Dans la responsabilité, il y a l'idée qu'on est à l'origine d'une décision dans une situation d'incertitude, pour y mettre un terme. Là où il n'y a pas d'incertitude, il n'y a pas à parler de responsabilité*» (Ewald, 1997, pp. 22-23). Pour Gorgoni (2008), il s'agit d'élargir la notion de responsabilité au-delà des limites marquées par l'idée rétrospective de la responsabilité-imputation juridique, et de valoriser la dimension de la relation à l'autre, laquelle est restée confinée au domaine éthique. «*On a trop facilement confondu responsabilité et imputabilité, si l'on entend par imputabilité la procédure selon laquelle on identifie l'auteur d'une action, son agent. La responsabilité se décline alors au passé [...]. Mais la condition nouvelle faite à la responsabilité à l'âge technologique demande une orientation plus franchement dirigée vers un futur lointain qui dépasse celui des conséquences prévisibles. On entre véritablement dans la perspective requise par les mutations de l'agir, si l'on part d'un trait négligé dans l'analyse antérieure. Il y a responsabilité, en un sens spécifique, si l'on fait intervenir l'idée d'une mission confiée, sous la forme d'une tâche à accomplir selon des règles*» (Ricoeur, 1995, pp. 281-282).

La responsabilité se joue alors davantage sous le profil de la capacité que sous celui de l'imputation et de réponse à une question – en particulier, sous forme d'accusation – par rapport à laquelle il faut se justifier ou s'excuser. Elle devient réponse à un appel. «*Il en résulte que nous sommes désormais responsables de ce qui jadis échappait à notre souci : la terre, l'avenir, les générations futures […] en introduisant ainsi dans le débat le concept de responsabilité, il est clair cependant que celui-ci change de sens. Quand on parle de responsabilité écologique, ou de responsabilité à l'égard des générations futures, on n'envisage plus l'imputation d'une culpabilité à l'auteur d'une faute intervenue à un moment donné du passé. Cette conception répressive de la responsabilité n'est pas à la hauteur du problème posé. On envisage plutôt le devoir qui incombe à la personne interpellée de répondre à l'appel qui lui est adressé. Dans plusieurs langues, l'étymologie du terme "responsabilité" rappelle ce sens premier et essentiel : être responsable c'est répondre à un appel. La responsabilité s'entend donc ici d'une mission assumée collectivement pour l'avenir et non d'une culpabilité pour un fait passé*» (Ost, 1996, p. 14).

Si le propos est de tenter une compréhension différente de la durabilité dans sa relation avec la responsabilité, il s'avère d'autant plus nécessaire que le K_e soit apparu au cours des récentes décennies comme un ensemble fini, après

avoir été longtemps considéré comme un réservoir inépuisable et comme un déversoir passif. La peur que nous inspire la pénurie éventuelle de certaines ressources dans l'avenir constitue le mobile principal de cette responsabilité. Cette peur n'est pas la crainte irrationnelle de l'inédit, mais la prise de conscience d'une menace et le constat d'un préjudice d'une ampleur inconnue jusqu'à nos jours. Chez Jonas (1990), cette peur est altruiste et non pas égoïste. Elle ne porte pas sur une menace actuelle. C'est pour les générations futures qu'il faut avoir peur. À ce titre, elle est considérée comme la principale force motrice de la croissance économique. De fait, il voit, dans l'engouement des deux derniers siècles pour la croissance économique et le progrès technique, la conséquence de la peur et de la recherche de la sécurité. Ainsi, le paradigme de la responsabilité-projet n'est pas seulement un paradigme d'indemnisation, c'est également un paradigme de prévention. C'est la prévoyance qui fonde cette responsabilité, c'est-à-dire l'interdiction de reporter sur les générations futures les coûts de nos activités économiques présentes. Il y a tout lieu donc, de penser que les obligations engendrées par la tâche de responsabilité sont à comprendre comme des obligations de prudence au sens large. Il nous revient désormais d'être gardiens du K_e et responsables envers les générations futures dont les intérêts sont indissociablement confondus, dès lors qu'ils sont fragilisés. Au final, la responsabilité apparaît comme un principe dynamogène – qui détermine les choix et l'activité économique - et régulateur - en fixant une norme de jugement d'efficacité et de justice – le plus important de l'activité économique à travers le temps.

L'articulation des relations entre durabilité et responsabilité conduit à formuler trois hypothèses générales. Il n'est pas question de les prouver. Comme tous les postulats ils constituent la condition intellectuellement nécessaire à l'analyse économique de cette relation. Vouloir cerner le concept de responsabilité-projet impose trois présupposés :

- l'existence des générations futures ;
- l'indépendance des générations ;
- l'unanimité des besoins de toutes les générations.

3. Les postulats de base

3.1. L'existence des générations futures

Comme nous nous situons dans un contexte dynamique, il est indispensable de supposer l'existence des générations futures. Pour percevoir ce que nous devons aux générations futures, il faudrait imaginer un monde où celles-ci n'existeraient pas (Attali, 2013b). Un monde où, il n'y aurait plus, sur toute la planète, la moindre naissance, exception faite de la naissance de ceux qui sont déjà conçus. Selon Attali (2013b), les conséquences directes d'une telle situation seraient la fin non seulement, de tous les projets au niveau microéconomique

(famille, entreprises, etc.), mais de toute projection socio-économique au niveau macroéconomique (États) pour le futur. Dans l'immédiat proche, ce serait la fermeture de toutes les maternités. Les conséquences sur le moyen et le long termes, seront bien plus importantes. Toujours selon Attali (2013b), le quart de l'humanité d'aujourd'hui aura disparu lorsque les derniers jeunes entreront sur le marché du travail. Par conséquent, on fermera successivement tous les établissements scolaires - écoles, collèges, lycées et universités. Il en résultera que le marché du travail commencera à se rétrécir de manière irréversible. Quant à l'environnement, en particulier le réchauffement climatique continuera de s'accentuer, la qualité et le niveau de vie diminueront inévitablement. Les retraites des générations actuelles, qui seront alors à la retraite, ne sera plus financé ; ainsi que les services publics. Au fur et à mesure que le temps passera, la situation deviendra de plus en plus dramatique, pour les derniers survivants. À la fin du parcours, nous assisterons au déclin de plus en plus vertigineux du niveau de vie des derniers humains, qui seront obligés de se battre non pas pour vivre, mais pour survivre, dans une économie mondiale rétrécie, dans laquelle il y aura de moins en moins de travailleurs capables de faire fonctionner l'économie et les services publics (administrations, armée, etc.). Ensuite, dans un monde de plus en plus en déshérence, où rien ne fonctionnera plus, les derniers humains, parmi les vivants d'aujourd'hui, se battront pour rester le dernier survivant. Sans les générations suivantes, la vie de tous les vivants d'aujourd'hui est condamnée à se terminer d'une manière catastrophique.

En effet, à moins d'une apocalypse ou d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, qui viendraient anéantir tous les êtres vivants et, en premier l'être humain, il faut supposer l'existence des générations futures. L'existence de celles-ci est explicitement présente dans la définition du développement durable. Dès lors, les générations futures ne sont plus considérées comme anonymes, mais comme "des nôtres". Jonas y affirme une "obligation de l'avenir" qui nous commande de faire en sorte qu'il y ait encore des êtres humains demain. D'ailleurs, Jonas a fait valoir que l'éthique de la responsabilité implique l'existence de futures générations, mais aussi la façon dont elles existeront. Il analyse ce qui produit le principe de responsabilité comme un principe catégorique parce qu'il se fonde sur la continuation même de l'être humain. Dans la même lignée, Rawls (1971) affirme qu'il y a une "continuité des revendications". La responsabilité envers les générations futures s'appuie sur l'idée que nous faisons partie d'une suite des générations. Il est vrai que nous ne vivons pas ensemble avec les hommes de l'avenir. Mais si nous y regardons de plus près, le futur même lointain fait partie de notre existence. Protéger l'environnement c'est donc parier sur l'existence des générations à venir. Selon notre optique, hypothèse porte non pas, sur le droit à l'existence de ces générations et le devoir d'assurer une postérité en tant que telle, mais sur les conditions de leur existence. Cette existence justifie à elle-seule les efforts que nous devrons faire pour mettre en place une stratégie de développement durable.

Peut-être ne savons-nous pas exactement ce qu'elles seront ; mais cette indétermination ne doit pas servir d'alibi à l'inaction. En conséquence, la responsabilité-projet ne devrait pas être formulée dans le sens d'une responsabilité à l'égard d'une "communauté humaine" future, anonyme, mais dans le sens d'une responsabilité envers une communauté clairement définie et liée à chacun de nous par des relations de ressemblance, notamment en termes d'unanimité de besoins.

Si l'on accepte l'idée d'assumer une responsabilité envers les futurs membres d'un collectif avec lequel nous nous identifions par les besoins, cela implique que nous ne leur léguions pas des dommages qui les empêcheraient plus ou moins de mener une vie globalement satisfaisante. Même s'il est clair que les individus qui nous sont semblables sur des points essentiellement biologiques (se nourrir, respirer un air pur, etc.), mais qui ne vivront que sept ou dix générations après la nôtre, sont concernés par les conséquences de notre activité économique actuelle. Notre disposition à les prendre en considération ne peut être moins affirmée que s'il s'agissait de nos enfants ou petits-enfants (question de la localisation temporelle ou question d'ignorance). D'après Callahan (1980), la responsabilité envers les générations à venir est moins importante que notre responsabilité envers les générations présentes, dans le sens où les besoins des générations futures sont des besoins conditionnels, qui dépendent avant tout de leur existence future. En revanche, ceux des générations présentes sont des besoins actuels, qui ne dépendent pas de la même manière du présupposé de l'existence. Mais, la responsabilité-projet pourrait être effectivement, affaiblie par l'incertitude qui pèse sur l'existence des générations futures, car cette obligation suppose l'existence de celles-ci (Vetter, 1970). Autrement dit, si elle était contractée pour ceux qui ne sont pas encore nés, elle serait contractée envers des générations qui n'existent pas et qui n'existeront peut-être pas. Ce qui n'existe pas n'a pas de lobby (Decornoy, 1992). Il ne peut faire pression pour promouvoir un intérêt quelconque et, il en découlerait qu'il serait insoutenable de se sacrifier en faveur d'un bénéficiaire inexistant. Dans la même logique, Engelhardt (1986) et Turner (1991) affirment tout simplement, qu'il n'existe pas de devoirs spécifiques de bienfaisance et de prévoyance envers les générations futures. Néanmoins, le présupposé de l'existence vaut autant pour les besoins des générations présentes que pour ceux des générations futures. L'existence ne constitue pas une caractéristique qui pourrait affaiblir les besoins des uns par rapport à ceux des autres. L'existence supposée des générations futures engage ainsi la responsabilité des générations présentes ; la responsabilité de léguer à ces générations un environnement où la vie ne sera pas pire que nous pourrions supposer qu'elle fût avant toute transformation. Notre appartenance à une humanité commune fait que nous sommes responsables à l'égard de ces générations, dans la mesure où nous pouvons, en dégradant le K_e, mettre en danger leur existence (Golding, 1972).

En conséquence, il s'agit de donner conformément à l'hypothèse de l'existence des générations futures une véritable "prérogative positive" fondée sur la reconnaissance explicite de leurs droits à un stock minimum de K_e. Ce sont des droits que ces générations ne peuvent pas certes faire valoir elles-mêmes, mais qui doivent être définis et réalisés par les générations présentes, sous forme d'une responsabilité-projet. L'important ici est, de considérer les générations futures, comme des membres d'une même communauté s'étendant sur plusieurs générations mais également comme des êtres auxquels il peut être appliqué un lien de relation de bienveillance. Car la responsabilité-projet est définie en référence paradigmatique à la responsabilité qu'exercent les parents à l'égard de leurs enfants et les hommes politiques à l'égard de la cité. Ce paradigme de responsabilité-projet désigne d'après Ewald (1997), une économie de droits et de devoirs où la part des obligations morales envers les générations à venir est plus importante que les obligations juridiques. C'est la considération de l'humanité inscrite dans les générations futures - comme d'ailleurs les nôtres - qui est la véritable raison du devoir éthique qui nous lie à elles. Cette responsabilité ne s'arrête pas, bien entendu, au fait d'anticiper les menaces potentielles. Elle exige que nous améliorions ce que nous avons trouvé en arrivant, afin que les générations futures soient bien loties. Pour atteindre ce stade d'équité, les générations présentes doivent s'ouvrir vers l'extérieur (dans l'espace et dans le temps) et prennent en compte l'existence d'autrui.

3.2. L'indépendance des générations

Bien que l'humanité doive se concevoir comme une unité, la deuxième hypothèse propose de considérer les générations constituant la communauté humaine comme indépendantes les unes des autres. Il y a **X** générations dans l'espace intergénérationnel comme il y a **N** individus dans une économie. L'objet de ce postulat éthique est justement de garantir cette indépendance. La liaison entre ces générations se fait par la transmission non seulement d'un K_t, mais aussi d'un stock minimal de K_e. La suite des générations s'incarne en quelque sorte dans celui-ci. La transmission ne peut pas consister en une contrainte (dommages irréversibles des activités actuelles) mais en un libre choix car le bien-être des générations futures est au-delà de notre pouvoir (Daly, 1995). Les générations actuelles ne peuvent transmettre que les conditions physiques pour un certain bien-être, pas le bien-être lui-même. Notre obligation n'est pas donc de garantir leur bien-être, mais leur capacité à le produire, sous forme d'un stock minimal de K_e. L'exigence de durabilité telle qu'elle est conçue dans la lignée du rapport *Notre avenir à tous* (1988**)**, porte sur la préservation des possibilités d'un choix c'est-à-dire qu'il n'est pas question de leur imposer un modèle économique dont elles n'auraient que faire. La succession des générations engendre des relations sans doute non réciproques mais transitives. Quelque chose se transmet et passe d'une génération à l'autre. Ce quelque chose est précisément le K_e. Si du

fait de nos prélèvements ou de nos rejets, certaines options se fermaient pour elles, nous serions dans l'obligation de procéder aux compensations nécessaires.

3.2.1. La responsabilité et l'irréversibilité

Les liens entre l'activité économique et l'altération de l'environnement sont très mal connus dans la mesure où ils peuvent être "discontinus". En effet, le K_e peut succomber aux agressions à un moment qui pouvait ne pas avoir été prévu. Cela implique grandement des décisions et rend les méthodes classiques de gestion des risques difficilement applicables. Un des éléments affectant l'utilisation du K_e à long terme, est son irréversibilité. Elle correspond aux transformations dont nous devons considérer que nous ne pourrons en aucune manière revenir sur elles au cours de la perspective temporelle supposée (disparition d'espèces végétales et animales). Sur le plan microéconomique, elle est de nature à réduire la variété des choix possibles dans le futur. Ces risques irréversibles constituent donc, une contrainte imposée aux générations futures, une limitation à leur libre choix. C'est en ce sens que l'irréversibilité figure souvent dans le bilan comptable parmi les postes négatifs. La comptabilité nationale classique ne prend en compte que la dépréciation du capital engendré par le travail humain, mais pas celle du K_e qui, dans les certains pays, est très important. Ainsi, l'extraction et la consommation du pétrole ne donnent lieu à aucun ajustement pour tenir compte de la diminution des stocks. De même, lorsque l'on exploite une forêt, on ne chiffre pas la disparition d'un actif irremplaçable. Si l'exploitation d'une terre emporte la couche arable qui va s'accumuler dans un réservoir, aucun correctif ne tient compte des effets néfastes qui en découlent pour le sol. Cette valeur négative correspond à un important avantage qui échappera peut-être aux générations futures. Si un actif (**y**) est épuisé de manière irréversible, cela signifie que les générations à venir devront renoncer purement et simplement à son utilisation économique, scientifique et esthétique, puisqu'il est impossible de le recréer et de le reproduire par des moyens humains. L'irréversibilité est considérée dès lors comme la forme extrême de la non-substituabilité (Godard, 1994). Il est donc nécessaire de s'intéresser, à la transformation elle-même, mais à sa modalité (répercussion).

3.2.2. L'absence de choix

L'un des aspects négatifs d'une transformation sur laquelle il est impossible, dans les faits, de revenir, est que les générations futures vont se trouver privées de choix d'utilisation. L'irréversibilité des dommages constitue une contrainte imposée aux générations futures, une limitation de leur libre choix. La question du libre choix est ainsi, au cœur de l'utilisation intergénérationnelle du K_e. Le droit des générations présentes à utiliser le K_e en copropriété, n'est pas le droit de "faire ce qu'elles veulent avec ce qu'elles ont", mais le droit de décider librement de l'usage de ce capital sous la contrainte de ne pas porter atteinte aux

droits similaires des générations futures. On peut, en effet, interpréter l'altération actuelle du K_e comme une agression vis-à-vis des générations futures, puisque cela revient, selon Lepage (1989), à priver ces générations de leurs droits (libre jouissance de certains actifs) et de leur propriété (propriété commune). L'exemple suivant illustre la façon dont se pose la question du libre choix. Dans le cas d'un épuisement total ou d'une dégradation irréversible d'un actif rare par les générations présentes, les générations à venir vont se trouver purement et simplement dans l'obligation de s'adapter à cette situation (stratégie d'adaptation). Elles se trouveront dans un état caractérisé par l'absence de choix, situation imposée par les générations présentes. Elles n'auront pas la possibilité de revenir sur cet état. En revanche, dans le cas d'un dommage réversible (déforestation, pollution, etc.), auquel on suppose qu'il est possible d'y remédier par les moyens humains, dans la perspective temporelle de plusieurs générations, les générations actuelles laisseront aux générations futures le choix d'accepter le risque (héritage) ou de le supprimer.

Le plus important, n'est pas le fait que les générations présentes laissent aux générations à venir un héritage (positif ou négatif) sans leur demander leur avis, mais qu'elles leur lèguent une absence de choix Birnbacher (1994). L'absence de celui-ci est néanmoins ressentie diversement. Il est ressenti, avec d'autant plus d'intensité que le niveau de profit baisse à la suite d'une transformation irréversible. «*Un coût d'option élevé traduit la perte en matière de liberté future résultant de la plus grande irréversibilité*» (Toupet, 1989, p. 18). Pour les habitants des pays en développement, l'altération du K_e dont ils tirent leurs moyens d'existence, est ressenti comme un préjudice qui pèsera lourdement sur leurs revenus et fonction d'utilité. En revanche, pour un passionné d'ornithologie vivant dans un pays développé, l'absence de choix est ressentie seulement comme un manque à gagner (culturel), lorsqu'il ne peut trouver certaines espèces d'oiseaux que l'altération de l'environnement a fait disparaître. N'être pas libre de pouvoir récupérer un profit qui nous échappe est plus aisément acceptable que lorsque l'absence de choix consiste à devoir accepter un préjudice (Birnbacher, 1994).

La durabilité s'énonce ainsi en des termes simples. Ce sont les opportunités de choix des générations prochaines qu'il faut maintenir, c'est-à-dire la "préservation des options" dans les choix aux conséquences irréversibles. La responsabilité-projet consiste donc à leur donner le libre choix, dans des conditions réelles. Il y a lieu d'insister sur le fait qu'il ne peut s'agir d'un droit théorique mais de la possibilité concrète de choisir, si elles le souhaitent, en toute connaissance de cause, le mode de développement qui leur convient. Dès lors, il n'appartient pas aux générations présentes de réaliser ces choix directement à la place de générations futures. Le maintien du libre choix de ces générations incombe de la sorte aux générations présentes qui ont la responsabilité de préserver un stock de K_e, afin qu'aucune génération future, à

un moment donné, ne manque du minimum nécessaire à une vie normale à la condition, toutefois, de ne pas sacrifier le niveau de bien-être des générations présentes.

3.3. L'unanimité des besoins

En troisième hypothèse, les besoins de toutes les générations sont identiques (unicité de besoins). Cette hypothèse est largement liée aux deux précédentes. D'une part, les générations présentes ne peuvent interpréter les besoins des générations futures sur la base de la simple projection de la situation actuelle, sans considérer la très haute imprévisibilité inhérente à des systèmes complexes et le fait de l'innovation en tant que facteur de décloisonnement de nouvelles ressources. S'il est exact que les conditions d'existence et les préférences se modifieront de plus en plus rapidement, il est raisonnable de supposer que les générations futures connaîtront les mêmes besoins fondamentaux que les nôtres. Leur assurer la garantie de bénéficier d'un K_e nécessaire à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, parmi lesquels le fait de vivre dans un environnement qui ne soit ni appauvri ni dégradé, ne revient donc pas à se livrer à d'inutiles spéculations. D'autre part, il est impossible d'utiliser la notion de l'unanimité (sens politique) selon laquelle obtenir l'unanimité (parlementaire) d'une proposition donnée faite par un décideur valide cette proposition. Dans le contexte qui nous préoccupe, l'unanimité doit être comprise dans le sens d'unicité de besoins.

Dans la mesure où l'utilitarisme construit le bien-être global par agrégat, le bien-être total est calculé comme la somme arithmétique de niveaux de bien-être des individus composant la société négligeant ainsi le caractère distinctif des personnes. D'autre part, l'utilitarisme définit la justice à partir de l'intensité des préférences exprimées, sans jugement sur ces préférences. La lacune de l'utilitarisme, réside essentiellement dans le fait qu'il applique sa conception d'égalité non pas aux personnes elles-mêmes, mais aux utilités. L'inconvénient majeur de cette approche est la difficulté de la mesure et de la comparaison de l'intensité des utilités des personnes qui posent des problèmes d'ordre pratique à la théorie des choix collectifs (Arrow, 1973). Afin de surmonter cette difficulté, l'interprétation paretienne de l'utilitarisme passe par l'unanimité de préférences (Méral, 1995) pour autant que les préférences soient comparables. Quant à nous, étant donné la difficulté d'établir une mesure de l'utilité collective, car les utilités individuelles ne sont pas commensurables, il est impossible de déterminer une norme de justice en l'absence de véritables comparaisons interpersonnelles de préférences.

L'unanimité des besoins est l'ensemble des besoins ressentis de la société humaine quelles que soient les générations concernées. Cela signifie qu'une génération en vaut exactement une autre dans la mesure où les besoins de toutes les générations sont identiques. Nous essaierons de compléter, le principe de traitement égal de toutes les préférences, par un principe d'égale considération

pour la valeur morale des personnes se traduisant par l'impératif d'une considération égale pour le bien-être de chacun. Tout en respectant le caractère distinctif des personnes qui préserve leur inviolabilité, l'idée est que les besoins de toutes les personnes, de toutes les générations constituant la communauté humaine sont identiques. Selon une tradition de pensée remontant à Platon, on était accoutumé à distinguer les besoins primaires (se nourrir, respirer l'air pur, etc.) des besoins illimités engendrés par le développement de la société. Sur le même registre, Aristote distinguait les "besoins naturels" des "besoins non naturels", les premiers pouvant et devant être satisfaits. Pour ce qui nous concerne, seule la première catégorie retiendra notre attention. Au sens où nous l'entendons ici, le besoin est synonyme de nécessaire, donc opposé au superflu. Il s'agit bien entendu des besoins d'ordre naturel que le marché ne peut satisfaire, leur assouvissement ne pouvant faire l'objet de paiements monétaires et non, des besoins liés au contexte social et culturel.

D'une manière plus précise, étant donné que, les préférences d'un individu ne seront pour la plupart, incomparables avec celles d'un autre individu (les préférences répercutent des goûts, des évaluations en même temps que des croyances, des jugements de valeur). Les besoins, en revanche, seront normalement comparables. La comparabilité des besoins vitaux consiste en grande partie dans notre aptitude à comparer des facteurs dont l'absence nous cause du tort (l'air, l'eau ...). Le principe d'unanimité des besoins s'impose donc, pour surmonter, d'une part, l'impossibilité de connaître les préférences des générations futures en raison non seulement de leur absence, mais aussi parce que les préférences sont tout simplement incomparables et, d'autre part, parce que les besoins se distinguent des préférences par l'invariance et la justice. L'invariance fait que les besoins sont des désirs qui restent constants lorsque les revenus et les croyances d'une personne se modifient. La justice fait que la non satisfaction des besoins crée une injustice dans la mesure où les besoins sont des exigences urgentes, dont la satisfaction non seulement, ne peut être différée. Mais aussi, s’ils ne sont pas satisfaits, nuisent profondément à l'existence des individus et constituerait une injustice. De la sorte, le besoin, élément commun de la condition humaine, est le concept le plus fondamental au sens où l'éthique consiste à donner à autrui ce dont il a besoin, ce qui est dans son intérêt, indépendamment de son identité.

4. Conclusion

En guise de conclusion, il ressort qu'à l'arrière-plan de la durabilité se profile l'obligation d'une transmission aux générations futures des facteurs de production non seulement techniques, mais également, un stock de K_e, nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. L'obligation d'utiliser le K_e de façon durable a pour objectif l'ensemble de la société humaine en ce qu'elle a collectivement la charge de ce capital. Une telle obligation est source de

responsabilité. Celle-ci n'est pas circonstancielle, mais imprescriptible (Kamto, 1996). Il n'y a que la disparition de la vie humaine sur Terre qui pourrait la faire cesser. C'est en cela qu'elle est intergénérationnelle. Elle n'est pas l'affaire d'une seule génération ni d'une époque. Elle prend en compte le futur sans oublier les générations présentes. Elle fait de ces dernières les gardiennes du patrimoine naturel. Ces gardiens sont comptables de ce capital, non seulement pour les habitants actuels de la planète, mais aussi pour ceux qui naîtront dans les siècles à venir et, en tous cas, aussi longtemps que vivra la planète. C'est donc une responsabilité sociétale. Elle est dans son principe, contraire au principe classique de la responsabilité qui met celle-ci à la charge d'un auteur précis d'une infraction ou d'un dommage et ce dans un temps déterminé qui est le délai de prescription (Kamto, 1996).

Pour notre part, nous défendrons l'idée qu'il n'existe pas, a priori, de différence de nature entre la durabilité et responsabilité. La relation est réciproque dans le sens où la durabilité débouche sur la responsabilité et, que la responsabilité implique la durabilité. Sans gestion responsable de l'environnement, il ne sera pas possible d'arriver à un développement durable Ainsi, la responsabilité-projet s'étend jusqu'au point où porte le pouvoir exercé et il y a autant de responsabilité que de pouvoir. Elle s'étend jusqu'à un horizon d'avenir illimité qui est en dehors de l'horizon prévisionnel de l'économie. Elle excède le cadre du passé. C'est pourquoi on ne peut parler d'imputabilité personnelle et de réparation, car nous n'existerons plus quand pourront être constatés les dégâts que nous aurons éventuellement occasionnés. La responsabilité-projet est conçue comme une mission sans réciprocité assignable, comme une charge confiée à l'Homme par la condition mortelle faite aujourd'hui à la nature par les hommes eux-mêmes.

Il en résulte que l'objet de cette responsabilité ne porte pas seulement sur les deux générations les plus proches comme dans le modèle de Rawls, mais sur la descendance abstraite qu'affectent nécessairement les conséquences lointaines et cumulatives de nos activités économiques. Effectivement, si la responsabilité-projet est une responsabilité portant sur les conséquences futures de nos activités économiques présentes alors, elle s'étend temporellement aussi loin que s'étendent les conséquences de ces activités dans l'avenir et au-delà de toute possibilité de réparation quant à la préservation d'une vie authentiquement humaine pour les générations futures. Pour pouvoir déterminer jusqu'où s'étendent effectivement les effets de l'activité économique actuelle, il faut d'abord se trouver dans la perspective de l'avenir et cette perspective ne peut être adoptée de manière définitive. Il ne nous reste donc que la possibilité d'anticiper et de prévoir de façon responsable l'étendue des conséquences de nos activités économique présentes. La perception de la durabilité est inconcevable, sans la conscience du long terme. Elle exige un accès cognitif au futur, quelle qu'en soit la nature. Cependant, compte-tenu des incertitudes généralisées touchant au long terme (existence des générations futures, développement technique, etc.) et de

l'irréversibilité des risques que nous leur faisons encourir, les générations présentes ne disposent pas des facultés cognitives nécessaires pour s'assurer du niveau du bien-être qui sera accessible aux générations futures (Godard, 1994). Cette méconnaissance peut, toutefois, être surmontée par une autre forme d'anticipation que Jonas appelle "l'heuristique de la peur". Rescher (1983) réclame, que les décisions qui impliquent des risques pour les générations futures soient prises dans tous les cas en respectant une stratégie de crainte du danger (principe de prévention). Il s'agit de ne pas créer des risques irréversibles susceptibles de nuire aux générations futures et, peu importe alors que nous ayons ou non une idée de la manière dont ces risques pourraient, dans le détail, avoir des conséquences sur les générations futures. Il devient donc éthiquement obligatoire d'imaginer les conséquences les plus effroyables qui pourraient résulter de nos actions. Norton (1984) a introduit l'idée d'obligation généralisée selon laquelle il convient d'assurer un stock de ressources dans le futur pour permettre, non la satisfaction des besoins des générations futures, mais la poursuite de la vie humaine. «*La responsabilité envers les générations futures existe au nom du bon et du mauvais futur que l'on peut provoquer ou empêcher en agissant dans le présent*» (Birnbacher, 1994, p. 20).

Bibliographie

Attali, J., 2013a, Pour une économie positive, Editions Fayard.

Attali, J., 2013b, Que doit-on doit aux générations futures ? Publié dans Social - 20 mai.

Arrow, K. J., 1973, “Some Ordinalist-Utilitarian Notes on Rawls’ Theory of Justice”, *Journal of Philosophy*, No. 70.

Birnbacher, D., 1994, La responsabilité envers les générations futures, Editions PUF.

Callahan, D., 1980, “What Obligations Do We Have to Future Generations?”, in Partridge, E., *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, New York, Buffalo.

Commission Mondiale Sur l'Environnement et le Développement, 1988, Notre avenir à tous, Montréal, Editions du Fleuve.

Daly, H., 1995, “On Wilfred Beckerman’s Critique of Sustainable Development”, *Environmental Values* 3.

Decornoy, J., 1992, «L'exigence de responsabilité», in *L'homme en danger de science ?, Manière de voir N° 15*, Le Monde Diplomatique.

Engelhard, J., 1986, *The Foundations of Bioethics and Biopolitics*, New York, Oxford University Press.

Ewald, F., 1997, «L'expérience de la responsabilité», in Ferenczi T. (éd.), *De quoi sommes-nous responsables?*, Le Monde Editions.

Godard, O., 1993, «Le développement durable», in Commissariat général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, Paris, Editions La Découverte/La Documentation Française.

Gorgoni, G., 2008, La Responsabilité comme projet : réflexion sur une responsabilité juridique "prospective".

Golding, M. P., 1980, Obligations to Future Generations, in Partridge, E., *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, New York, Buffalo.

Henry, C., 1990, «Efficacité économique et impératifs éthiques : l'environnement en copropriété», in *Revue économique*, N° 2.

Jonas, H., 1990, Le principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Editions du Cerf.

Kamto, M., 1996, Droit de l'Environnement en Afrique, EDICEF.

Lepage, H., 1989, La nouvelle économie industrielle, Editions Hachette.

Méral, P., 1995, «L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement : réflexion critique autour de l'utilisation de la théorie de la justice de Rawls par l'analyse standard», *Economie Appliquée*, N°2.

Norton, B., 1984, “Environmental Ethics and Weak Anthropocentrism”, *Environmental Ethics*, N° 6.

Ost, F., 2003, La nature hors la loi, Paris, La Découverte.

Ost, F., 1996, «Au delà de l'objet et du sujet, un projet pour le milieu», in *Quel avenir pour le droit de l'environnement ?*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, Vrije Universiteit Brussel Presses, Bruxelles, p. 9-19.

Rawls, J., 1987, Théorie de la justice, Editions du Seuil.

Rescher, N., 1983, Risk: A Philosophical Introduction to the Theory of Risk Evaluation and Management, Indianapolis, New-York.

Ricoeur, P., 1994, «Le concept de responsabilité. Essai d'analyse sémantique», in *Le Juste 1*, Paris, Seuil pp. 41-70.

Toupet, Ch., 1989, «La nécessaire prise en compte de la nature», *Informations et Commentaires* N° 69.

Turner, R. K., 1994, "Environment, Economics and Ethics", in Pearce, D.W. (ed,), *Blueprint 2: Greening the World Economy*.

Vetter, H., 1970, Induction, Physics, and Ethics, Londres, Ed. Zecha.

World Economy, 1991, Londres, Earthscan Publications, Ltd.

This yearly series of working papers (WP) aims to publish works resulting from the scientific network of CIRIEC. The WPs are subject to a review process and are published under the responsibility of the President of the International Scientific Council, the president of the scientific Commissions or the working groups coordinators and of the editor of CIRIEC's international scientific journal, the *Annals of Public and Cooperative Economics*.

These contributions may be published afterwards in a scientific journal or book.
The contents of the working papers do not involve CIRIEC's responsibility but solely the author(s') one.

The submissions are to be sent to CIRIEC (ciriec@ulg.ac.be).

Cette collection annuelle de Working Papers (WP) est destinée à accueillir des travaux issus du réseau scientifique du CIRIEC. Les WP font l'objet d'une procédure d'évaluation et sont publiés sous la responsabilité du président du Conseil scientifique international, des présidents des Commissions scientifiques ou des coordinateurs des groupes de travail et du rédacteur de la revue scientifique internationale du CIRIEC, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

Ces contributions peuvent faire l'objet d'une publication scientifique ultérieure.
Le contenu des WP n'engage en rien la responsabilité du CIRIEC mais uniquement celle du ou des auteurs.

Les soumissions sont à envoyer au CIRIEC (ciriec@ulg.ac.be)

This working paper is indexed and available in SSRN and RePEc

Ce working paper est indexé et disponible dans SSRN et RePEc

ISSN 2070-8289

Publications

2016/01 Le financement de l'Économie Sociale au Québec
Claude DORION

2016/02 De la durabilité à la responsabilité envers les générations futures
Belkacem OUCHENE & Aurore MORONCINI

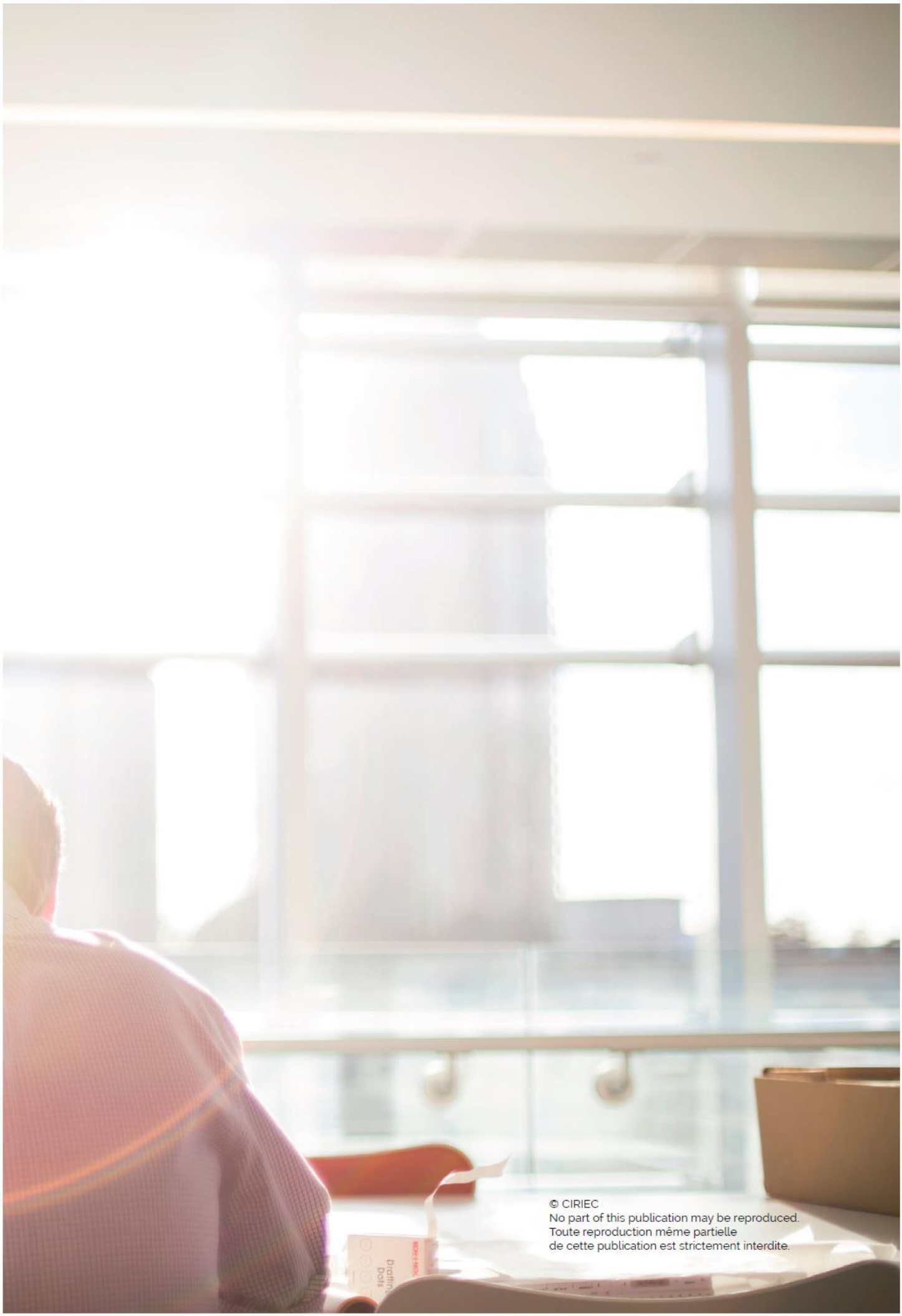

© CIRIEC
No part of this publication may be reproduced.
Toute reproduction même partielle
de cette publication est strictement interdite.

CIRIEC (International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy) is a non-governmental international scientific organization.

Its objectives are to undertake and promote the collection of information, scientific research, and the publication of works on economic sectors and activities oriented towards the service of the general and collective interest: action by the State and the local and regional public authorities in economic fields (economic policy, regulation); public utilities; public and mixed enterprises at the national, regional and municipal levels; the so-called "social economy" (not-for-profit economy, cooperatives, mutuals, and non-profit organizations; etc.).

In these fields CIRIEC seeks to offer information and opportunities for mutual enrichment to practitioners and academics and for promoting international action. It develops activities of interest for both managers and researchers.

Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale.

Ses objectifs sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ; les services publics ; les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ; « l'économie sociale » : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif ; etc.

Le CIRIEC a pour but de mettre à la disposition des praticiens et des scientifiques des informations concernant ces différents domaines, de leur fournir des occasions d'enrichissement mutuel et de promouvoir une action et une réflexion internationales. Il développe des activités qui intéressent tant les gestionnaires que les chercheurs scientifiques.

CIRIEC INTERNATIONAL

INTERNATIONAL CENTRE OF RESEARCH AND INFORMATION
ON THE PUBLIC, SOCIAL AND COOPERATIVE ECONOMY - AISBL

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION
SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE - AISBL

Université de Liège | Quartier Agora | Place des Orateurs 1 | Bâtiment B33 - boîte 6 | BE-4000 Liège (Belgium) | T +32 (0)4 366 27 46 | F +32 (0)4 366 29 58
ciriec@ulg.ac.be | www.ciriec.ulg.ac.be